



**COMPTE RENDU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le douze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socioculturelle de la commune de Madic, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

---

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Maryse MAZEIRAT, Patrick BORNET (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Brigitte CLAUDEL (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Eric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Gustave GOUVEIA (Lanobre) à Eric MOULIER (Saignes), Clotilde JUILARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Christophe MORANGE

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 29

Nombre de votants : 31

Date de la convocation : 07 octobre 2021

---

Ouverture de la séance à 19 heures 10 par M. le Président

M. Christophe MORANGE est élu secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2021 est adopté par 30 voix pour et 1 contre (Daniel CHEVALEYRE)

#### **DELEGATION AU PRESIDENT**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 31 voix pour, le Conseil donne délégation au Président pour signer les contrats des artistes dans le cadre de la saison culturelle après avis motivé de la commission culturelle. M. le Président rendra compte au Conseil communautaire de l'exercice de cette délégation sous couvert de la vérification de M. le vice-président en charge de la culture.

#### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION INFORMATIQUE DES ECOLES**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 31 voix pour :

- Valide la proposition de mutualisation descendante proposée jusqu'à la fin du mandat soit le 30 juin 2026,
- Autorise M. le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION MARCHES PUBLICS**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 31 voix pour :

- Valide la proposition de mutualisation descendante proposée jusqu'à la fin du mandat soit le 30 juin 2026,
- Autorise M. le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **CRTE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT FINANCIER DU CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE HAUT CANTAL DORDOGNE 2021**

M. Jean-Pierre GALEYRAND rejoint la séance, le nombre de présents passe à 30 et le nombre de votants à 32.

Pour l'année 2021 les actions matures portées par la Communauté de Communes seraient les suivantes :

<b>Thématique</b>	<b>Action</b>	<b>Maître d'ouvrage (MO)</b>	<b>Montant total</b>	<b>Part MO</b>	<b>Part Etat</b>	<b>Part autres financeurs</b>
1 protection de la ressource en eau	Etude de diagnostic des réseaux AEP	SIDRE du Font Marilhou	243 000 €	48 600€	72 900€	121 500€
2 rénovation énergétique	Programme de rénovation énergétique des bâtiments publics	CCSA	69 970 €	13 994€	55 976 €	-

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention et invite le conseil à en délibérer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil communautaire :

- Autorise le Président à signer la convention financière 2021 ;
- Donne son accord pour que le Président engage toutes les démarches y afférentes ;

### **OPERATION DE REVITALISATION TERRITORIALE DANS LE CADRE DE PETITES VILLES DE DEMAIN**

Après en avoir délibéré par 31 voix pour et 1 abstention (Jean-Pierre GALEYRAND), le Conseil communautaire :

- Décide de lancer une étude pré-opérationnelle
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette étude ;
- Autorise le Président à solliciter l'ensemble des financeurs potentiels.

### **ETUDE DE PROGRAMMATION POUR LA REALISATION D'UN GYMNASE DANS LE CADRE DE PETITES VILLES DE DEMAIN**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil communautaire :

- Décide de lancer une étude de programmation ;
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette étude ;
- Autorise le Président à solliciter l'ensemble des financeurs potentiels.

### **ACQUISITION D'UN ENSEMBLE DE MODULAIRES RECONDITIONNES**

Le coût est de 81.600 € HT, ce prix comprend l'achat, la dépose sur le site d'origine, le grutage et le transport sur le site de Saignes, la pose et les opérations de reconditionnement sur le site de Saignes, le cloisonnement intérieur, l'assemblage des joints d'étanchéité du bâtiment, le remplacement à neuf des dalles du faux plafond, la pose d'un Gerflor neuf et le contrôle et la mise en service des climatisations réversibles.

Il s'agit pour le Conseil d'autoriser M. le Président à signer le bon de commande.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil communautaire :

- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires afférents à cette acquisition ;
- Autorise le Président à solliciter l'ensemble des financeurs potentiels.

### **CHOIX DU LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil communautaire décide que le prochain conseil se tiendra à Vebret.

### **EXTENSION DE LA VOIE VERTE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil communautaire décide :

- D'autoriser le Président à solliciter le transfert de gestion de l'emprise ferroviaire de la ligne n°695 000 du PK 458+055 au PK 459+000 pour la création d'une voie verte,
- D'autoriser le Président à signer ladite convention,
- D'autoriser le Président à solliciter l'ensemble des financeurs potentiels et notamment l'Etat via la DETR.

### **AMENAGEMENT DU TACT : CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT EN PROPRIETE PRIVEE**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil communautaire décide :

- D'autoriser le Président à signer la convention pour l'aménagement et passage d'un itinéraire de découverte en terrain privé pour les parcelles appartenant à Monsieur René LACHAIZE dont les références cadastrales sont les suivantes :

- Communes	- Références cadastrales
- Champs-sur-Tarentaine Marchal	- A 527
- Champs-sur-Tarentaine Marchal	- A 530

### **DEMANDE DE SUBVENTION FONDS CANTAL DEVELOPPEMENT : AMENAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU BORD DU LAC DU TACT**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil communautaire décide :

- De solliciter le Conseil départemental du Cantal à hauteur de 34 860 €, soit 30%, au titre de l'avenant n°2 du Fond Cantal Développement 2016-2021
- De mandater Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette démarche

### **DEMANDE DE SUBVENTION FONDS CANTAL DEVELOPPEMENT : AMENAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU SENTIER PIETONNIER RELIANT LE SITE DE VAL A LA SIAUVE**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil communautaire décide :

- De solliciter le Conseil départemental du Cantal à hauteur de 32 750 €, soit 30%, au titre de l'avenant n°2 du Fond Cantal Développement 2016-2021
- De mandater Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette démarche.

### **DEMANDE DE SUBVENTION FONDS CANTAL DEVELOPPEMENT : AMENAGEMENT DU POLE DE PREVENTION ET SANTE**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil communautaire décide :

- De solliciter le Conseil départemental du Cantal à hauteur de 24 000€, soit 30%, au titre de l'avenant n°2 du Fond Cantal Développement 2016-2021
- De mandater Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette démarche

### **DEMANDE DE SUBVENTION DSIL POUR L'ETUDE DE RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil communautaire décide :

- de solliciter l'Etat à hauteur de 55.976 €, soit 80%, au titre de la DSIL 2021
- de mandater Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette démarche

## **CREATION D'UN POSTE DE MANAGER DU COMMERCE DANS LE CADRE DE PETITES VILLES DE DEMAIN**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil communautaire décide :

- De créer un emploi contractuel de manager du commerce de centre-ville, à temps complet, relevant de la catégorie B de la filière administrative. La rémunération est fixée compte-tenu de la nature des fonctions exercées, la qualification requise pour son exercice et l'expérience de l'agent, sur la base d'un emploi de catégorie B. Le niveau de rémunération s'établit à l'indice majoré 461 ;
- De fixer la durée de l'engagement à deux ans. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée ;
- De modifier le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Sumène Artense ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- De solliciter l'aide financière de la Banque des Territoires dans le cadre de son plan de relance du commerce de proximité pour les Petites Villes de Demain, et plus précisément le poste d'un manager du commerce à hauteur de 20 000€ pour l'année 2022 ;
- De solliciter l'aide financière de la Banque des Territoires dans le cadre de son plan de relance du commerce de proximité pour les Petites Villes de Demain, et plus précisément le poste d'un manager du commerce à hauteur de 20 000€ pour l'année 2023 ;
- De mandater Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette démarche et notamment la convention financière correspondant avec la Banque des Territoires.

## **TAP : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LES COMMUNES**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil communautaire décide :

- D'autoriser M. le Président à signer les conventions de prestations de services avec les mairies concernées

## **DETERMINATION DES TARIFS DES ANIMATIONS ADOS**

Durant l'année 2020-2021, la Communauté de communes Sumène Artense proposait des animations ados chaque mercredi après-midi au tarif annuel de 15 €. Durant les vacances scolaires, les tarifs à la journée étaient, selon l'activité, de 5€, 10€ ou 15€ et de 35€ pour une inscription à la semaine.

Pour l'année 2021-2022, les tarifs resteront inchangés. Certaines actions subventionnées pourront être proposées gratuitement aux jeunes.

Il s'agit pour le Conseil communautaire de valider les tarifs des animations ados 2021-2022.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil communautaire décide :

- De valider les tarifs des animations ados 2021-2022 comme évoqué ci-dessus.

## **ALSH – DECISION DE PRINCIPE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil communautaire décide :

- De continuer le travail quant à l'ALSH intercommunal sur l'année 2022.

## **PROGRAMMATION CULTURELLE 2021 -2022**

Après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 4 contre (Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX pour 2 voix, Brigitte CLAUDEL), le Conseil communautaire décide :

- De valider la programmation culturelle 2021 – 2022 ;
- D'autoriser M. le Président à signer les contrats avec les compagnies et prestataires concernés,
- D'autoriser M. le Président à signer des conventions d'accueil avec les communes concernées.

## **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CO FARO**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil communautaire autorise M. le Président à signer la convention avec l'association Co Faro.

## **DETERMINATION DES TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE**

**Tarifs de la saison culturelle :**

7€ : adulte

5€ : 10-18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi

Gratuit – de 10 ans

Tarifs d'Hibernarock :

15€ : adulte

10€ : 10-18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi

Gratuit – de 10 ans

Tarif séance scolaire : 3€ par élève

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de valider les tarifs de la saison culturelle ci-dessus proposés.

### **CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA SAISON CULTURELLE**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil communautaire décide de signer les conventions avec les communes.

### **PROGRAMME D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2021 – 2022**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil communautaire décide de valider ce programme d'éducation artistique et culturelle 2021 – 2022.

### **APPEL A PROJET RESIDENCE 2022**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil communautaire décide :

- D'autoriser la commission culture à se positionner sur le choix de nouveaux artistes en résidence,
- D'autoriser le Président à signer la convention de résidence-mission.

### **CONVENTION DE JUMELAGE AVEC LE COLLEGE D'YDES**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, autorise le Président à signer la convention de jumelage avec le collège d'Ydes.

### **ACTIONS CULTURELLES HORS TEMPS SCOLAIRE**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, décide :

- D'autoriser le Président à encaisser les recettes sur la régie culturelle, à payer les intervenants et tous les frais annexes au projet, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des projets.

### **CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LES ECOLES DE MUSIQUE**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, décide :

- D'autoriser le Président à signer une convention de prestation de services avec les écoles de musique du Nord Cantal et de la Fraternelle pour la mise en place d'interventions musicales dans les écoles du territoire.

### **CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA COMPAGNIE THEATRALE COTE A COTE**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, décide :

- D'autoriser M. le Président à signer la convention de prestation de service avec la compagnie théâtrale Côte à Côte.

### **FESTIVAL C'MOUVOIR 2022**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, décide de :

- Valider la mise en œuvre de la 9<sup>ème</sup> édition du festival C'Mouvoir.
- Autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'association l'Oasis d'à côté, l'ADMR de Saignes et la mairie de Champs sur Tarentaine - Marchal.
- Autoriser le Président à signer les contrats, conventions avec l'ensemble des partenaires et artistes concernés.

- Autoriser le Président à mandater l'ensemble des factures relatives au projet.

### DSP POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE NAUTIQUE DE LASTIOULLES

Le Conseil, après en avoir délibéré par 31 voix pour et 1 abstention (Martine MONCOURIER), décide :

- D'approuver le principe de l'exploitation de la base nautique de Lastioules via une Délégation de Service Public (DSP).
- D'approuver les caractéristiques des futurs contrats de prestations à assurer par le délégataire telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation annexé.
- D'autoriser le Président à lancer la procédure correspondante en application des articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.
- D'autoriser le Président à signer toute pièce utile et initier toute démarche utile au déroulement de la procédure.

### CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR PRINCIPAL

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, décide :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée en créant le poste d'Ingénieur Principal à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021,
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget, chapitre 012, article 64111.

### MODIFICATION INDICIAIRE DE L'AGENT CHARGE DE LA COMMUNICATION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, décide d'augmenter l'indice de rémunération de l'agent chargé de la communication à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021, passant de l'indice majoré 461 à l'indice majoré 503.

### ACHAT DE VEHICULES

Il s'agit d'autoriser M. le Président à procéder à l'achat de trois véhicules comme suit :

- 1 Renault Kangoo Express Van essentiel – blue DCI 75 au prix de 13.713,43 € HT
- 1 Renault Kangoo Express Van essentiel – blue DCI 75 au prix de 13.569,43 € HT
- 1 Renault Kangoo VP Intens - Blue DCI 95 au prix de 19.326,93 € HT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, autorise M. le Président à signer les devis correspondants.

### TRAVAUX SUR BATIMENT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, autorise M. le Président à signer le devis de la société Yilmaz d'Ussel pour un montant de 28.611,70 €HT.

### DECISIONS MODIFICATIVES

Il s'agit de valider une décision modificative concernant le budget principal :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
739223	FPIC	10 000 €	
7398	Reversement, restitution	25 000 €	
73223	FPIC		5 000 €
7362	Taxes de séjour		25 000 €
75814	Redevances sur l'énergie		5 000 €
	<b>TOTAL :</b>	<b>35 000 €</b>	<b>35 000 €</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2188 – 81 - bâtiments	Autres immobilisations corporelles	55 000 €	
2182 – 62 - achats de matériel	Matériel de transport	25 000 €	

2318 – 85 – pistes vertes	Autres immo. corporelles en cours	- 70 000 €	
2181-96 – Scène mobile	Installations générales	- 10 000 €	
	<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, valide la décision modificative au budget.

#### **DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET DES OM**

Il s'agit de valider une décision modificative concernant le budget des ordures ménagères :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
022	Dépenses imprévues	-2.100 €	
6156	Maintenance	2.100 €	
	<b>TOTAL :</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, valide la décision modificative au budget.

#### **FPIC 2021**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'opter pour la répartition dite « de droit commun » pour l'année 2021, autorise Monsieur le Président à signer tous les documents concernant la mise en œuvre de cette délibération.

La séance est clôturée à 23 heures 30